

LEXIFRANCE

LA TRANSMISSION A TITRE GRATUIT DE L'ENTREPRISE ET DU PATRIMOINE

Pour les amateurs d'étymologie, le patrimoine est ce qui nous vient de nos pères, autrement dit de notre ascendance. De son côté, la profession, acte de foi en soi-même, consiste en un choix individuel de métier.

On connaît plus d'un professionnel qui se projette si fort sur l'affaire qu'il a fondée, qu'elle est devenue, à la mesure de son patrimoine, un enjeu vital, source de revenus, gage de statut social. Souvent, le travail s'y effectue en famille et le souci de l'entrepreneur, à l'heure de se retirer, est que le fonds lui survive, que la transmission soit assurée de préférence au profit de l'un des siens.

A l'heure de son transfert, l'entreprise, individuelle ou sous forme sociétaire, est plus que jamais exposée sans pitié aux avatars de la famille et aux

tourmentes de l'économie, sensible qu'elle demeure aux moments clés de la vie personnelle et professionnelle de son fondateur.

Cette formation s'attachera à appréhender la transmission à titre gratuit de l'entreprise comme un élément isolé, tout en l'intégrant dans une perspective plus globale de transmission de l'ensemble du patrimoine.

Elle s'attachera aussi à faciliter le dénouement de certaines situations, à conseiller sur l'architecture de systèmes qui permettent de cloisonner les intérêts de la famille et ceux de l'entreprise trop souvent entremêlés et à guider dans le dédale des considérations comptables, juridiques, fiscales, sociales et économiques.

Au travers d'une approche pluridisciplinaire, ce stage a pour objectifs :

- de sensibiliser aux enjeux d'une transmission du patrimoine et en particulier de l'entreprise,
- de faire découvrir les règles relatives à la transmission à titre gratuit du patrimoine (donation, succession),
- de mettre en relief les opportunités juridiques et fiscales permettant la réalisation d'un conseil approprié.

- **La succession, une transmission subie**

Les règles de dévolution successorale

La déclaration de succession et ses enjeux

Une fiscalité subie

L'indivision successorale : ses règles de fonctionnement et sa gestion

La sortie de l'indivision par l'effet du partage

- **Les donations, des transmissions choisies**

Pourquoi donner ?

Les contraintes : donner c'est donner, la réserve héréditaire, etc.

Donner à ses enfants ou/et à ses petits-enfants

Protéger son conjoint ou son concubin

Une fiscalité choisie

Elaborations de stratégies anticipatives et adaptées